

AVIGNON UNIVERSITÉ

École Doctorale ED 537 Culture et Patrimoine

COMPOSITION DU COMITE DE SUIVI INDIVIDUEL DE THESE (CSI)

Pour rappel : Un CSI doit être composé a minima de 2 personnes, sans compter l'équipe de direction de la thèse ni la/le doctorant-e. Il est possible d'inviter d'autres membres, en fonction des besoins ou des attendus. La composition doit être validée par le directeur de l'ED dès la fin de la 1ère année de thèse, et rester stable dans la mesure du possible tout au long du doctorat.

Doctorant-e: NOM:	Prénom :	
Titre de la thèse :		
Équipe de direction de la thèse (NOM, Prénom, Organisme, Fonction) Composition du CSI 1		
Membre spécialiste de la discipline ou en lien	Membre non spécialiste extérieur au domaine de	Autres membres (si besoin)

avec le domaine recherche NOM, Prénom, Organisme, Fonction Signature Signature recherche NOM, Prénom, Organisme, Fonction NOM, Prénom, Organisme, Fonction Signature Signature

Validation par le Directeur de l'ED 537 : Le Signature

¹ Tout membre d'un CSI ne peut pas être ni rapporteur ni président lors de la soutenance de la thèse.